

Coordonnateur SPS Niveau 2 Conception & Réalisation

FORMACODE : 22275 – 22295 - 42866

OBJECTIFS

Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la fonction de Coordonnateur SPS pour des opérations de catégorie 2 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012.

Assurer la coordination spécifique de la phase Conception de Niveau 2.

Assurer la coordination spécifique de la phase Réalisation de Niveau 2.

TYPE DU PUBLIC

Personnes souhaitant exercer la fonction de coordonnateur SPS Niveau 2 phases Conception et Réalisation sur des opérations de bâtiment et de génie civil de catégorie 2.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle de 5 ans en contrôle des travaux, OPC (ordonnancement, pilotage et conduite des travaux) ou maîtrise de chantier ainsi qu'en architecture, ingénierie, ou maîtrise d'œuvre.

Lors de l'inscription, le Centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'Arrêté du 26 décembre 2012.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.

Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation, à la rédaction.

Etude de situations pouvant nécessiter l'adaptation des mesures de prévention.

Visite de chantiers réels (selon disponibilité) ou mises en situation de visites reconstituées en salle.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plans et éléments de dossiers réels, croquis d'opérations.

Chantier réel d'une opération de Bâtiment ou Génie Civil.

> Moyens humains

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

ÉVALUATION

> L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'Arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> Le cadre de la mission de coordination niveau 2

Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil – les opérations devant faire l'objet de plans de prévention • Les missions et obligations des Coordonnateurs et des autres acteurs dans la Conception et la Réalisation d'un projet • Les partenaires institutionnels de la prévention • Le cadre de la mission • Les responsabilités en matière de sécurité et de protection de la santé des différents acteurs dans la prévention • La mise en commun des moyens

- La conclusion du contrat de coordination • Les principes généraux de prévention • L'identification des risques liés aux opérations de bâtiment et de génie civil • Les co-activités successives et / ou simultanées • Les méthodes et outils d'analyse des risques pour le coordonnateur • Coordonner les mesures de prévention • Le Plan Général Simplifié de Coordination (PGSC), et introduction au Plan Général de Coordination • L'organisation, la participation et l'animation des réunions
- La passation de dossier entre coordonnateur de conception et de réalisation
- > **Exercer la mission de coordonnateur niveau 2 en phase conception**
L'intégration de la sécurité dans la conception de l'ouvrage • La conception du PGC pour les travaux à risque particulier • L'anticipation des situations de risques et la rédaction du DIUO en phase conception • L'élaboration du Plan Général de Coordination (PGC) • L'analyse d'offres et la rédaction d'un avis • L'information et la collaboration avec le maître d'ouvrage et les autres intervenants • La passation au coordonnateur de réalisation • Le bilan de la mission pour le maître d'ouvrage
- > **Exercer la mission de coordonnateur niveau 2 en phase réalisation**
L'analyse et l'appropriation du dossier remis par le coordonnateur de conception • L'harmonisation des PPSPS et la mise à jour du PGC • Les inspections communes • L'adaptation des mesures de prévention à des informations nouvelles • La visite de chantier et l'enquête d'accident du travail • La conduite de réunion • Le bilan de la mission pour le maître d'ouvrage

MODALITÉS

Durée : 20 jours.

Prix interentreprises : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Un service entièrement dédié à la formation des Coordonnateurs SPS au sein de SOCOTEC, permet dans les meilleures conditions, de faire valider son dossier de candidature, de programmer son entretien d'évaluation professionnelle, ses sessions de formation ainsi que son passage devant le jury.

